



Requête introductive d'instance en indemnisation ?

Par **lagardere**, le **04/04/2008** à **17:33**

Bonjour,rnrnBonjour,rnrnREQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN INDEMNISATION :
Comment ça marche ? (J'ai un avocat tres peu bavard, contrairement au lieu commun qui dit le contraire... Et tres chiche d'explications sur ses diligences...)rnrnJe récapitule pour situer mon dossier :rnrnEn cause une intervention chirurgicale mal pratiquée et qui entraine le décès du patient à terme/ Demande "réparation" (même si la mort n'est pas réparable...) Procédure devant le TA.rnrn29/08/2006 : Requête en référé instruction devant le TA
01/09/2006 : Ordonnance d'expertiser
08/03/2007 : Rapport de l'Expert Judiciaire es qualité. (Double erreur reconnue dans l'intervention de la part du praticien.....)
10/01/2008 : Demande préalable d'indemnisation au Centre hospitalier concerné (HP)
20/03:2008: Sans suite apportée par le Centre Hospitalier à cette demande et apres deux mois, Il est déposé pres du TA une REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN INDEMNISATION (Determinée avec le Conseil et le client)rnrnMes Questions sont:rnrn1) Globalement comment se déroulent les choses après le dépôt de cette requête ?rnrn- Ya-t-il une date fixée pour les plaidoiries ?rnrn- Ya-t-il des plaidoiries ?rnrn- Y a-t-il des conclusions à attendre de l'adversaire (Depuis l'origine il n'y a pas eu une ligne d'observation de sa part...? Seule la SHAM (assureur de l'Hôpital) a envoyé un de ses medecins le jour de l'expertise...)
Ou bien le Tribunal va-t-il rendre son jugement, au vu de l'expertise et de la requête en indemnisation ? Et ce dans quels delais approximatifs sachant que nous sommes dans une ville moyenne. rnrn**Si une personne compétente en matière de procedure administrative pouvait m'expliquer le déroulement à attendre de la suite ce serait tres sympah** rnrn**Et quels sont les délais pour obtenir un jugement à ce stade de la procédure ?** A peu prèsrnrnrnrnEn tous cas mille mercis d'avance.rnrnLagardere